

# Bilan du débat public Projet de Grand Stade de Rugby

7 novembre 2013 - 21 février 2014

dressé par le Président de la Commission nationale du débat public Saisie conjointement le 7 novembre 2012 par le président de la Fédération française de rugby et le groupement de collectivités représenté par le président du Conseil général de l'Essonne, le président de la Communauté d'agglomération Évry Centre Essonne, les maires de Ris-Orangis et de Bondoufle, d'un projet de réalisation d'un Grand Stade de la Fédération française de rugby, la Commission nationale du débat public (CNDP) a décidé le 5 décembre 2012 d'organiser elle-même un débat public et d'en confier l'animation à une commission particulière.

#### Elle a en effet considéré que :

- le rayonnement international des rencontres qui y seraient organisées et sa très grande capacité d'accueil confèrent au projet de stade un caractère d'intérêt national,
- les enjeux socio-économiques du projet sont importants pour le territoire concerné,
- les impacts sur l'environnement et l'aménagement sont significatifs.

Le 9 janvier 2013, elle a nommé Jean-Luc MATHIEU, président de la commission particulière du débat public (CPDP).

Sur proposition de ce dernier, elle a, le 6 février 2013, nommé membres de la commission particulière du débat public : Mme Françoise CHAPTAL, Mme Anne-Marie CHARVET, Mme Danielle DESGUEES, M. Olivier JACQUIN, M. Jean-Louis LAURE. Le 10 avril 2013, un nouveau membre a été nommé : M. Jacques ARCHIMBAUD.

Le 2 octobre 2013, la CNDP a considéré que le dossier de présentation du projet était suffisamment complet pour être soumis au débat public. Elle a fixé les dates du débat du 7 novembre 2013 au 21 février 2014 et en a approuvé les modalités d'organisation.

Lors de sa réunion du 17 octobre 2013, la CNDP a pris acte de la démission de M. Jean-Luc MATHIEU de la présidence de la commission particulière du débat public et a nommé M. Jacques ARCHIMBAUD comme nouveau président.

# LE PROJET SOUMIS À DÉBAT

Destiné à accueillir 11 matchs de rugby et 6 autres événements sportifs ou culturels chaque année, le projet de Grand Stade se situe sur l'ancien hippodrome de Ris-Orangis (Essonne) et s'accompagne d'un projet d'aménagement de 133 hectares comprenant un village de loisirs, un pôle d'excellence dédié au sport et des aménagements commerciaux.

Imaginé comme la plus grande aréna multifonctionnelle<sup>1</sup> française d'une capacité de 82 000 places faisant 300 mètres de long par 240 mètres de large et environ 70 mètres de haut, le stade serait doté d'une pelouse amovible et d'un toit rétractable. Afin d'assurer une activité continue sur le site, le stade devrait accueillir des activités permanentes, notamment un musée consacré au rugby, une boutique dédiée au XV de France et des restaurants.

Le coût du projet est évalué à 600 millions d'euros, financé par la FFR sur ses fonds propres à hauteur de 200 millions d'euros et par le biais d'un emprunt garanti par le département de l'Essonne à hauteur de 450 millions d'euros.

Les collectivités, quant à elles, s'engageraient à maîtriser le foncier nécessaire au projet et à réaliser une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC). Elles conduiraient le financement des infrastructures d'accès au site (parkings, passerelles piétons, liaisons douces, etc.).

Pour garantir une accessibilité optimale au site, les collectivités devront obtenir des autorités de transports (STIF) et des opérateurs (SNCF, RFF) les investissements nécessaires, en particulier au renforcement des lignes C et D du RER.

Mélant investissements privés et engagements publics, le projet de Grand Stade pose la question du développement du rugby français et celle de l'aménagement du sud francilien.

#### **UN CONTEXTE SINGULIER**

C'est la première fois qu'un débat public avec CPDP est organisé sur un grand projet d'équipement sportif<sup>2</sup>. S'est ajouté à cette particularité une maîtrise d'ouvrage bicéphale, la FFR et les collectivités.

La maîtrise d'ouvrage a poursuivi sa communication autour du projet pendant le débat. Lors de sa réunion de synthèse, la CPDP a ainsi regretté le déploiement d'une banderole dédiée au Grand Stade sur la façade de l'hôtel de la Communauté d'agglomération Évry Centre Essonne<sup>3</sup>; sentiment partagé par certains participants qui ont eu l'impression d'une décision déjà prise.

Le débat public est intervenu quand se mêlaient deux enjeux importants dans le calendrier du projet.

D'une part, le lancement le 1<sup>er</sup> février 2014 de la première tranche du programme « *Debenture FFF* » dont la fin de période de souscription a été arrêtée au 21 février 2014, jour de clôture du débat. La FFR compte déployer cet emprunt obligataire pour financer le Grand Stade à hauteur de 200 millions d'euros. Les obligations n'offrent pas d'intérêt financier à leur

<sup>1</sup> Enceinte dont les caractéristiques techniques lui permettent d'accueillir des évènements sportifs, des spectacles ou des concerts.

<sup>2</sup> Trois concertations ont été recommandées par la CNDP sur des équipements sportifs : le stade Olympique Lyonnais en 2007, l'Arena de Nanterre en 2010 et l'extension du stade de Roland Garros en 2011. La reconstruction du stade de la Meinau à Strasbourg a fait l'objet d'une saisine sans suite en 2010.

<sup>3</sup> Un autocollant géant dédié au Grand Stade a été collé jeudi 6 février sur le fronton du bâtiment de l'agglomération Évry Centre Essonne (CAECE) à Évry.

souscripteur<sup>4</sup>. Elles donnent, pendant 15 ans, un droit d'achat prioritaire de places pour un match du XV de France, quel que soit le stade où celui-ci se déroule.

D'autre part, le dialogue compétitif portant sur l'aménagement<sup>5</sup> de la centaine d'hectares autour du stade qui coure de septembre 2013 à juin 2014 et met en concurrence les projets de trois équipes d'aménageurs. Le cahier des charges du « dialogue compétitif aménagement » était disponible sur le site Internet du débat, mais la CPDP aurait souhaité que ses premiers enseignements soient intégrés au débat. La confidentialité des marchés publics devant être respectée et l'aménageur autour du Grand Stade n'étant dévoilé qu'après la fin du débat<sup>6</sup>, les informations fournies ont été jugées insuffisantes par une partie du public.

C'est aussi le silence de l'État qu'ont regretté le public et la CPDP. Dès son lancement, un participant soulignait que « le débat public ne peut avoir lieu sans que l'on entende l'État <sup>7</sup>». Dans une contribution envoyée à l'issue du débat, ce dernier a justifié son choix de ne pas se prononcer sur le projet.

Si la parole de l'État a manqué, celle des experts indépendants aussi. Il est apparu difficile d'obtenir des expertises indépendantes sur le projet : la plupart des experts ayant déjà coopérés avec la FFR. Difficile aussi d'établir des points de comparaison avec des projets de même envergure : les acteurs de la construction étant engagés dans des procédures d'appels d'offres, ceux du spectacle ayant vocation à traiter à terme avec la maîtrise d'ouvrage.

Cela étant, les objectifs du débat public ont été respectés : il a porté sur l'opportunité et la faisabilité du projet. La CPDP et la maîtrise d'ouvrage ont su coopérer, établissant des rapports qualifiés de « corrects, francs et musclés »<sup>8</sup>. La position de la FFR a été clarifiée et les échanges ont permis de faire émerger les aspects positifs et négatifs du dossier.

## L'OPPORTUNITÉ ET LA FAISABILITÉ

Dès la réunion d'ouverture à Ris-Orangis, le débat a porté sur l'opportunité du projet. Aux yeux de ses partisans, deux principaux arguments en justifient la poursuite : le développement du rugby d'une part, et l'aménagement du sud francilien d'autre part. Ceci étant, nombreux sont ceux qui remettent en cause son modèle économique et son articulation avec les équipements existants, notamment le Stade de France.

À l'issue du débat, la majorité des acteurs du rugby et du milieu sportif semble s'être accordée sur l'opportunité du projet, même si les petits clubs s'inquiètent du risque de voir leurs dotations réduites. Les acteurs institutionnels et socio-économiques du territoire se sont eux aussi favorablement engagés en faveur du projet. Pour apporter une réelle valeur ajoutée au territoire, la CCI Paris Île-de-France a néanmoins demandé la poursuite et l'approfondissement des analyses d'impacts économiques.

Les élus de Saint-Denis s'alarment du devenir du Stade de France. Ils ont cependant participé aux réunions en apportant leur retour d'expérience sur un grand équipement sportif et les clés de sa réussite.

<sup>4</sup> Leur rémunération est nulle et elles sont remboursables dans 50 ans, en 2064.

<sup>5</sup> La Communauté d'agglomération Évry Centre Essonne est maître d'ouvrage du dialogue compétitif en lien avec le groupement de collectivités qui porte l'opération d'aménagement du Grand Stade de la FFR. La consultation a pour objet la conception du projet urbain autour du Grand Stade, sur le secteur de l'ancien hippodrome de Ris-Orangis jusqu'à la gare RER d' Orangis Bois de l'Epine et le stade Robert Bobin à Bondoufle.

<sup>6</sup> Pendant le débat, la maîtrise d'ouvrage a précisé que le lauréat du dialogue compétitif devrait être désigné en octobre/novembre 2014. 7 Avis n°3 du 22 novembre 2013.

<sup>8</sup> Discours de Jacques Archimbaud, président de la CPDP, lors de la réunion de synthèse à Paris le 13 février 2014.

Les écologistes et la gauche de la gauche contestent quant à eux l'opportunité du projet. Dans leurs cahiers d'acteurs, Europe Écologie-Les Verts Île-de-France, Attac Essonne et France Nature Environnement demandent son abandon.

Enfin, les Essonniens et les habitants des villes limitrophes ont manifesté leur intérêt pour le projet. S'ils semblent sceptiques quant à la faisabilité du stade et en particulier de ses aménagements, beaucoup en reconnaissent l'opportunité pour le rayonnement du département et l'amélioration des transports.

# LE DÉVELOPPEMENT DU RUGBY ET DU SPORT FRANÇAIS

C'est sur la pratique du rugby et son avenir que les questions et avis ont été le plus nombreux pendant le débat<sup>9</sup>. Mécontente de la convention la liant au Stade de France, où évolue habituellement le XV de France pour le Tournoi des six nations et d'autres rencontres internationales, la FFR souhaite prendre son indépendance et assurer le développement du rugby français.

#### L'autonomie de la FFR

Aux yeux de la FFR, c'est l'avenir du rugby amateur, l'avenir de l'équipe de France et l'avenir du rugby professionnel qui serait garanti par le Grand Stade. En possédant ses propres installations, elle ne serait plus dépendante du Stade de France et éviterait ainsi les conflits avec la Fédération Française de Football (FFF) et le consortium, pour les questions de loyer, de dates et d'entretien de la pelouse.

Le Grand Stade lui permettrait aussi de diffuser les valeurs du rugby. Un musée dédié au ballon ovale, des innovations avec une pelouse amovible et un toit rétractable, une pelouse visible depuis les buvettes : la FFR a voulu un lieu capable d' « électriser ses supporters ». Ses concepteurs l'ont imaginé comme l'un des stades les plus modernes au monde avec un confort exceptionnel pour les spectateurs.

Les participants reconnaissent le rayonnement dont bénéficierait la discipline. Ceci étant, certains craignent que le stade ne devienne qu'une simple vitrine commerciale dédiée aux VIP dénaturant les valeurs de convivialité, d'authenticité et de partage propres au rugby.

Le monde amateur est soucieux de l'effet sur les financements alloués à la formation et aux « petits » clubs. L'Île-de-France compte 47 800 licenciés Rugby, issus de 150 clubs dont 25 en Essonne : verraient-ils leurs ressources diminuer ? Pendant le débat, la FFR a garanti le maintien de leur niveau de financement.

#### Des infrastructures concurrentes?

La FFR est à l'origine du choix du site. Elle avait d'ailleurs envisagé plusieurs options avant d'arrêter son choix sur l'Essonne<sup>10</sup>.

Regrettant qu'une option toulousaine n'ait pas été retenue, certains supporters ont rappelé à la réunion publique de Toulouse que la ville rose reste le symbole du rugby en France. C'est aussi la position du président du Stade Toulousain : la ville réunit, selon lui, toutes les conditions d'accueil d'un équipement de cette envergure. Il a, par ailleurs, dénoncé la concentration des enceintes sportives en région parisienne.

<sup>9</sup> Sur un total de 517 avis et questions, la pratique du rugby en comptabilise 103.

<sup>10</sup> La FFR a annoncé en juin 2012 le lieu sélectionné pour la construction du Grand Stade. Ris-Orangis a été préféré à l'autre finaliste, Thiais-Orly (Val-de-Marne).

Faisant écho à la réunion de Toulouse, nombreux sont les supporters qui ont exprimé leur déception. « Pourquoi encore en région parisienne ? Le Sud-Ouest mérite amplement ce stade. »<sup>11</sup>, déplore un participant.

S'ajoute au projet de Grand Stade en Île-de-France, un autre projet de stade polyvalent, celui de l'Arena 92 à Nanterre dont l'inauguration est prévue en 2016. Certains s'inquiètent alors d'un risque de trop-plein de stades dans la région mais aussi de lieux de spectacles. Les appréhensions portent sur l'élasticité du marché des hospitalités<sup>12</sup>, en particulier l'achat des loges soumis à une vive concurrence.

C'est sur l'articulation avec le Stade de France que la majorité des questions ont été posées. Après 2017, le devenir du Stade de France, dont le XV national est un occupant majeur, reste en suspens. En effet, la FFR a signé un nouvel accord en 2013 afin de faire jouer les Bleus quatre ans de plus jusqu'à l'éventuelle ouverture de son Grand Stade. Dès son inauguration, ces deux équipements entreraient en concurrence.

Outre l'inquiétude des habitants et acteurs de Saint-Denis, une partie du public ne semble pas comprendre l'intérêt d'un nouveau stade.

Comment assurer la rentabilité de deux stades qui présentent, disent-ils, des caractéristiques similaires? Avec une jauge de 80 000 personnes, le Stade de France leur semble largement suffisant pour accueillir toutes sortes de rencontres et de manifestations. D'autant plus qu'il leur paraît déjà sous-utilisé. Certains opposants au projet proposent d'ailleurs une alternative en améliorant le Stade de France, notamment avec une couverture amovible. Et pour une meilleure prise en compte des intérêts de la FFR, ils appellent à la renégociation des conditions de l'organisation des matchs du XV de France.

Selon la maîtrise d'ouvrage, la dette du Stade de France est entièrement remboursée. L'équipement est devenu une source de revenus pour les collectivités, les contribuables ne devraient donc pas être impactés. La FFR a présenté les deux ensembles comme complémentaires et a considéré que les évènements seraient suffisamment nombreux pour ne pas mettre en péril la rentabilité des deux stades.

#### Un moteur de développement pour tous les sports

Si certains craignent la multiplication des stades en Île-de-France, d'autres soulignent au contraire le manque d'équipements sportifs par rapport aux grandes capitales européennes. Cet argument a été mis en avant dans les cahiers d'acteurs et contributions. Le parallèle a surtout été fait avec la mégalopole londonienne qui ne compte pas moins de six stades. D'une capacité totale de 344 000 places<sup>13</sup>, ils profitent de retombées économiques et touristiques majeures.

La présidente du Comité régional olympique et sportif d'Île-de-France a insisté sur l'intérêt de l'ouverture du Grand Stade à d'autres sports que le rugby<sup>14</sup>. Il pourrait alors devenir un atout majeur et décisif dans l'optique d'organiser en France de grands événements sportifs, notamment dans la perspective d'une candidature à l'organisation de la Coupe du Monde de Rugby ou des Jeux Olympiques.

<sup>11</sup> Avis n°109

<sup>12</sup> Billet de match associé à une loge ou un salon, généralement accompagné d'un repas.

<sup>13</sup> Wembley: 90 000 places, London Olympic Stadium: 80 000 places, Emirates stadium: 60 000 places, Chelsea: 42 000 places, Tottenham: 36 000 places, West Ham: 36 000 places.

<sup>14</sup> Contribution n°10.

Le public a rappelé que le développement du sport au niveau local ne doit pas être oublié. Le rayonnement du stade doit profiter aux équipements sportifs de proximité et favoriser leur essor. Il apparaît aussi comme une opportunité pour les jeunes de se familiariser avec la pratique du sport en général et celle du rugby en particulier. Le stade étant situé à proximité de Zones Urbaines Sensibles (ZUS)<sup>15</sup>, c'est un argument qui a été plusieurs fois mis en avant au cours du débat.

# QUEL AMÉNAGEMENT POUR LE SUD FRANCILIEN ?

La maîtrise d'ouvrage a insisté sur la volonté de créer une zone économique, sur le thème du sport et de ses filières. L'idée de la maîtrise d'ouvrage est d'en faire davantage qu'un stade; il doit devenir un lieu de vie, équipé de restaurants, de boutiques, d'attractions, de musées...

Pendant le débat, le projet est alors apparu, pour certains, comme une formidable opportunité de rééquilibrage au profit du sud francilien.

## L'inscription dans le Grand Paris

L'aménageur de la centaine d'hectares autour du Grand Stade ne sera connu qu'après le débat. Ceci étant, l'opportunité d'inscrire le département dans le Grand Paris n'a pas échappé aux acteurs du débat. La communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines a insisté sur l'importance du sport dans la dynamique du Grand Paris. Le Grand Stade serait intégré au réseau d'équipements sportifs de l'Île-de-France. Il constituerait à terme un élément fort du « Grand Paris du sport ».

Si l'État n'a pas pris position pendant le débat, la Région Île-de-France a marqué son attachement au développement du sud francilien. Signataire du schéma directeur « Île-de-France 2030 » visant le rééquilibrage des transports, des bassins d'emplois et des zones d'activités de la région, elle a rappelé que le projet de Grand Stade y est cité dans la liste des équipements structurants de l'Île-de-France.

Aux yeux de ses élus et de ses habitants, l'Essonne reste délaissée par le chantier du Grand Paris. Il est vrai que le Grand Paris Express ne desservira pas directement le territoire. Ils avaient d'ailleurs déjà dénoncé la mise à l'écart d'une grande partie du territoire pendant le débat sur le réseau de transport du Grand Paris 16. Certains voient dans le projet de la FFR l'occasion d'inverser la tendance.

#### Les retombées économiques

La majorité des organisations syndicales se sont prononcées en faveur du projet dans la mesure où celui-ci serait créateur d'emplois. Quelles sont les retombées annoncées ? La FFR évalue le nombre d'emplois permanents à 120 pour le Grand Stade, auxquels s'ajouteraient 1 800 emplois intermittents les jours des grands évènements. Pendant la phase de chantier, 1 450 emplois devraient être créés pour une durée de 3 ans et demi. Pour les aménagements connexes, la maîtrise d'ouvrage vise la création de 8 000 à 10 000 emplois d'ici 2027.

La maîtrise d'ouvrage n'a pas seulement mis l'accent sur les emplois, le projet permettrait aussi d'assurer des retombées touristiques et commerciales pour le territoire. Certains

acteurs y voient en effet l'occasion de développer une nouvelle destination touristique. D'autres ont affiché leur scepticisme devant un projet qui leur semble beaucoup trop loin de Paris pour attirer des touristes. Il a aussi été question de la sécurité du site qui devra être assurée pour conquérir les visiteurs.

#### Les enjeux environnementaux

Dans le dossier du maître d'ouvrage, la question des impacts environnementaux de la construction et de la gestion du stade dans la durée fait l'objet de développements significatifs. Dans le cas d'une poursuite du projet, le bois de Saint-Eutrope ferait par exemple l'objet d'une attention particulière.

Pourtant les acteurs ont demandé des démonstrations probantes des préoccupations environnementales de la FFR mettant l'accent sur certaines failles dans l'appréciation des enjeux.

Certains participants ont reproché à la maîtrise d'ouvrage de dérouler une liste d'arguments sans réelle cohérence écologique mettant en avant la réparation et non la prévention. L'impact sur la biodiversité serait sous-estimé, de même que l'intégration de l'équipement dans le paysage alors que celle-ci apparaît prioritaire à une large partie du public.

Des questions ont été posées sur le choix des matériaux, leur origine et leur recyclabilité, ainsi que sur le coût énergétique à court et long terme. Les risques d'artificialisation des sols et de pollution de l'air ont aussi été mis en avant. Sur ce dernier point, Airparif<sup>17</sup> a rappelé que l'étude d'impact devra veiller à prendre en compte les répercussions du stade sur la qualité de l'air que ce soit en phase de chantier ou de fonctionnement. Elle devra aussi mesurer les impacts indirects liés aux accès au stade par la route lors des manifestations. Enfin, le public a appelé de ses vœux l'aménagement de liaisons douces.

Pour répondre à l'attente en matière environnementale, la maîtrise d'ouvrage s'est engagée à lancer des études complémentaires et à concerter avec les parties prenantes concernées.

#### L'ACCÈS AU SITE

Même avec deux lignes de RER (B et D) et deux voies autoroutières (A1 et A86), le site du Stade de France est régulièrement congestionné. Pour faire arriver plus de 80 000 personnes au Grand Stade, il faudrait singulièrement améliorer la desserte d'un secteur lui aussi surchargé<sup>18</sup>. Les questions sur le sujet on été parmi les plus nombreuses sur le site Internet du débat<sup>19</sup>.

#### La modernisation des réseaux de transports

La FFR compte sur l'élan né de la désignation du site essonnien pour accélérer la modernisation des transports. C'est aussi l'attente manifeste d'une partie du public excédée par le retard essonnien en la matière. Ils espèrent en particulier une amélioration de la desserte RER. Dans son cahier d'acteur, l'association des Usagers des Transports (AUT) regroupant les adhérents de la FNAUT Île-de-France, détaille les investissements nécessaires. Elle met l'accent sur deux équipements qui ne sont pas dimensionnés pour

<sup>17</sup> Association de surveillance de la qualité de l'air en Île-de-France, agréée par le ministère de l'Environnement.

<sup>18</sup> Le site est actuellement accessible par la route (A6, RN7 et RN104), par la gare TGV de Massy (ainsi que la desserte TGV de Juvisy), par le RER D et par l'aéroport d'Orly.

<sup>19</sup> Sur 132 questions posées sur le site Internet, 37 concernent les accès et dessertes du stade.

absorber les flux prévus autour du stade lors des matchs : le RER D et la gare d'Orangis - Bois de L'Épine, ainsi que le futur tram-train Versailles-Massy-Évry<sup>20</sup>. Au-delà des usagers franciliens, la rénovation des transports doit également profiter aux futurs visiteurs venant de loin.

Si tous s'accordent sur la nécessité d'un système de transport performant, la SNCF et RFF ont rappelé que pour le RER D « l'ampleur des travaux ne permet pas d'envisager une mise en service avant 2025 au mieux »<sup>21</sup>. Elle aurait donc lieu après l'inauguration du stade prévue en 2018. Beaucoup redoutent alors que les difficultés actuelles ne s'amplifient lors des matchs.

Pour une grande partie des acteurs qui soutiennent le projet, l'amélioration de l'accessibilité globale du site est une condition essentielle de sa réussite. Sans un renforcement du réseau, c'est la possibilité d'utiliser pleinement le Grand Stade, et donc l'équilibre économique de l'opération, qui serait remis en cause.

Pendant le débat, le Syndicat des transports d'Île-de-France (Stif) a confirmé sa décision de lancer des études sur le sujet. L'objectif étant d'évaluer dans un premier temps un ordre de grandeur pour les investissements nécessaires et dans un deuxième temps, l'horizon de leur réalisation.

Le plan de mobilisation des transports d'Île-de-France, qui établi le plan de financement des transports dans le cadre du Grand Paris, a été signé le 19 juillet 2013 via un protocole État-Région. Les acteurs du débat ont rappelé qu'il ne prend pas en compte les aménagements du Grand Stade. Si la maîtrise d'ouvrage décidait de poursuivre le projet, il faudrait donc reconsidérer les priorités et les financements définis pour les lignes RER.

#### La création de parkings et le renforcement des accès piétons et routiers

Le public a contesté le système de parkings disséminés sur le territoire, certains reliant le Grand Stade par navettes<sup>22</sup>. Les participants y ont vu une nouvelle mesure destinée à satisfaire les VIP et les privilégiés. Pour la maîtrise d'ouvrage, diffuser les flux de circulation en différents points permet au contraire de garantir une capacité de près de 15 000 places. De leur côté, certains riverains craignent que les parkings des centres urbains soient pris d'assaut par les visiteurs.

Pour décongestionner la desserte routière, l'agglomération Évry Centre Essonne prévoit des améliorations sur les échangeurs mais aucune voie supplémentaire sur l'A6.

Un ouvrage a été très favorablement accueilli par le public : la passerelle enjambant l'A6 qui relierait en dix minutes le stade à la gare RER Ris-Orangis - Bois de l'Épine. Estimée à 31,9 millions d'euros, il serait financé par le Conseil général.

## LA CLARIFICATION DU MODÈLE DE FINANCEMENT

La faisabilité du projet a été au centre des débats. Pour en juger, le public a souhaité que le modèle de financement du projet soit clarifié. C'est d'ailleurs sur ce sujet que les questions ont été les plus nombreuses sur le site du débat<sup>23</sup>.

<sup>20</sup> La branche de la ligne D la plus directement concernée par la création du Grand Stade de Rugby est la branche du Plateau (Juvisy – Orangis-Bois de l'Epine – Corbeil). S'agissant du futur tram-train Versailles-Massy-Évry, la mise en service est envisagée fin 2018 mais sa capacité d'emport n'est pas dimensionnée pour les flux du Grand Stade.

<sup>21</sup> Contribution n°18.

<sup>22 7 900</sup> places seraient reliées par navette, 5 500 seraient à proximité du site.

<sup>23</sup> Sur 132 questions posées sur le site Internet, 38 concernent le coût, le financement et la fiscalité.

#### Un projet économique complexe

Le coût du stade est à ce jour estimé à 600 millions d'euros pour la FFR (200 M€ de fonds propres, 450 M€ d'emprunt). Il sera entièrement financé sur fonds privés. Cette indépendance a été revendiquée tout au long du débat par la FFR. Ses dirigeants l'ont souligné à plusieurs reprises : ils n'attendent pas d'aides ou de subventions de l'État. À leurs yeux, ce mode de financement est un gage de sécurité pour éviter le dépassement du budget initial. Un investissement public serait plus propice aux dérives, la puissance publique pouvant parfois modifier le cahier des charges du projet en cours de construction. Par ailleurs, la FFR a prévu de signer un contrat global de conception-construction-promotion et maintenance²⁴ afin de transférer la totalité du risque sur le constructeur. Ce type de contrat a déjà été expérimenté avec succès en 2001 pour la construction de son centre national de rugby réalisé en respectant les contraintes de calendrier et de coût.

Comment expliquer alors que de nombreux participants jugent le financement public bien trop important? Dans son cahier d'acteur, la Communauté d'agglomération Les Lacs de l'Essonne alerte la FFR sur le poids que ferait peser le projet sur les épaules du contribuable essonnien : elle prévoit en effet d'emprunter de 400 à 450 millions d'euros, pour lesquelles les collectivités locales se portent garantes. Inquiétude partagée par France Nature Environnement et Île-de-France environnement qui qualifient le projet de pharaonique.

Le projet a une double dimension : le Grand Stade d'une part, et ses aménagements d'autre part. L'un ne saurait fonctionner sans l'autre, et dans l'esprit du public comme des acteurs concernés, déclarer que ce projet repose sur un financement privé apparaît donc discutable.

Tous les ouvrages et travaux nécessaires aux accès routiers et piétons ont été estimés à près de 118 millions d'euros<sup>25</sup>. La moitié devrait profiter des financements du prochain contrat de projets État-Région (CPER)<sup>26</sup>, prévu pour la période 2014-2020. Il resterait donc 60 millions à financer par les collectivités locales. Le Conseil général assurerait 45 millions d'euros d'investissement et la Communauté d'agglomération 15 millions d'euros. « Rien de mieux à faire ? <sup>27</sup>» s'interroge un internaute. Pour beaucoup de participants, un tel projet s'inscrit à contre-courant des besoins réels des habitants de l'Essonne. Les mêmes remettent en cause la garantie apportée par la Région à l'emprunt de la FFR. Dans son cahier d'acteur, l'association Attac Centre Essonne en exige même le retrait.

#### Le programme Debenture FFR et le naming

Peu de questions ont été posées sur les *debentures*, emprunt obligataire agréé par l'Autorité des marchés financiers. Les réunions publiques ont permis à la FFR d'expliquer ce mode de financement, très couramment pratiqué en Angleterre<sup>28</sup>, mais encore inédit en France.

La FFR envisage d'émettre ce type d'obligations pour 200 millions d'euros. Du 1<sup>er</sup> au 21 février 2014, elle a d'ailleurs testé la réaction du marché en émettant 449 obligations à 10 000 euros l'unité auprès du public<sup>29</sup>. Seulement 35 titres ont trouvé preneur à la fin de l'appel à souscription, remettant en cause la crédibilité de ce type de financement.

<sup>24</sup> Son intérêt réside dans sa globalité permettant de définir et « fixer » le coût final de l'ouvrage dès la désignation de l'architecte.

<sup>25</sup> Estimation de juin 2012 présentée dans le dossier du maître d'ouvrage, page 94.

<sup>26</sup> Un contrat de projets État-région (CPER), anciennement contrat de plan État-Région, est négocié pour une période de 7 ans entre l'État et le Conseil régional. Il coordonne les projets d'aménagement en région sur une dizaine de thématiques : transport, écologie et énergie, enseignement supérieur et recherche, aménagement du territoire, agriculture et pêche, industrie, emploi, culture, santé, sport, tourisme.

<sup>27</sup> Avis n°23.

<sup>28</sup> Système utilisé pour financer le nouveau Twickenham en Angleterre et le Millennium de Cardiff au pays de Galles.

<sup>29</sup> Cette première vague était destinée à financer les travaux de restructuration du Centre national de Marcoussis, les travaux d'amélioration des équipements sportifs, ainsi que les études de faisabilité du Grand Stade.

Le naming a suscité un intérêt un peu plus marqué chez les participants. Le principe est de vendre le nom du stade à une société moyennant un loyer annuel. Si les clubs sportifs anglo-saxons sont à la pointe du naming<sup>30</sup>, seulement deux équipes françaises, Nice et Le Mans, ont vendu, à ce jour, le nom de leur nouveau stade à une société<sup>31</sup>. Levier significatif pour le plan de financement, il suscite l'inquiétude chez les supporters qui souhaitent un nom en accord avec les valeurs du rugby.

## LE DÉROULEMENT DU DÉBAT

La majorité des participants a salué l'organisation du débat public, une participante le qualifiant comme « une idée innovante et encourageante pour la participation démocratique aux projets <sup>32</sup>».

La CPDP a touché le public au-delà des fans de rugby et des frontières de l'Essonne. Les sept réunions publiques organisées en Essonne, à Saint-Denis (93) et Toulouse (Haute-Garonne) ont réuni près de 2 000 personnes, dont 1 100 à Ris-Orangis et Évry. Quatre des sept réunions ont été diffusées en direct sur le site Internet du débat réunissant 1 070 participants en ligne<sup>33</sup>.

Il convient de saluer l'initiative prise par un groupe de cinq étudiants de l'IAE<sup>34</sup> de Toulouse d'organiser un atelier visant à dégager les principales problématiques du projet. Organisé le 22 janvier et réunissant 80 participants, les conclusions ont été exposées le lendemain à la réunion publique de Toulouse.

En mettant en place le « débat mobile », la commission s'est efforcée de recueillir la parole des citoyens ne participant pas aux réunions publiques. Stand itinérant, le débat mobile a permis à la CPDP et la maîtrise d'ouvrage d'aller à la rencontre du public sur ses lieux de vie : marchés, gares, abords de stades, etc. Des séances ont également été organisées dans les lycées et universités.

Si les jeunes ont été mobilisés, il est apparu plus difficile de s'adresser à un public féminin et aux habitants des Zones Urbaines Sensibles (ZUS).

Devant la difficulté de solliciter des experts sur les différentes thématiques du sujet, la CPDP s'est efforcée de trouver des moyens d'informations du public les plus complets et divers. Dans un premier temps, elle a mis en place un atelier introductif<sup>35</sup> avant la première réunion publique. L'objectif était de faire émerger les questions-clés et thèmes du débat en compilant les contributions des invités et celles des internautes. Dans un deuxième temps, elle a rassemblé, le jour de la réunion de clôture, les acteurs ayant participé à l'atelier introductif. Cet atelier de synthèse a permis de recueillir leurs observations à l'issue du débat et leurs attentes pour les suites de la concertation.

La CPDP a également organisé deux journées d'auditions<sup>36</sup> pour, d'une part, mettre en lumière des éléments qui n'étaient pas encore disponibles au moment de l'impression du dossier du maître d'ouvrage, et, d'autre part, répondre aux interrogations de certains cahiers d'acteurs.

<sup>30</sup> À titre d'exemples : Emirates Stadium d'Arsenal en football, Aviva Stadium à Dublin en rugby, ou encore le Barclays Center à Brooklyn en basket.

<sup>31</sup> Le Stade Allianz Riviera de Nice et le stade MMArena au Mans.

<sup>32</sup> Avis n°5

<sup>33</sup> Réunions publiques de Ris-Orangis (28/11/2013), de Brétigny-sur-Orge (12/12/2013), de Toulouse (23/01/2014) et de Paris (13/02/2014).

<sup>34</sup> Master de management des organisations sportives de Toulouse.

<sup>35</sup> Organisé le 14 novembre, l'atelier introductif a rassemblé 25 personnes invitées par la commission particulière pour leur savoir-faire ou leur expérience dans la conduite de projets similaires d'arénas sportives et autres espaces de manifestations.

<sup>36</sup> Auditions du 27 et 28 janvier 2014 diffusées sur le site Internet de la CPDP.

Rappelons que le bilan de la participation fait état de 7 203 visiteurs uniques sur le site Internet du débat, 132 questions, 125 avis, 20 contributions, 16 cahiers d'acteurs et 4 délibérations. Notons par ailleurs que la CPDP a su capter l'attention des utilisateurs de réseaux sociaux avec 6 235 abonnés sur sa page Facebook et 236 abonnés sur son compte Twitter.

Il convient de féliciter la CPDP pour l'ensemble de ces initiatives qui ont permis de toucher un large public.

# **CONCLUSION ET SUITES DU DÉBAT**

Pour le public et les acteurs favorables au projet, le Grand Stade constituerait un geste urbain et architectural qui contribuerait à la fierté des Essoniens et ouvrirait une porte sur le Grand Paris.

D'autres paraissent sceptiques quant à l'aboutissement du projet. La qualité de la desserte en transports en commun inquiète le public et les améliorations annoncées sur le RER D apparaissent bien trop lointaines, tout comme l'arrivée du tram-train Massy-Évry. Certains s'interrogent aussi sur l'impact qu'aurait le nouveau stade sur l'équilibre du Stade de France. Enfin, le système des debentures n'a pas rencontré l'adhésion attendue par la maîtrise d'ouvrage.

S'il est donné suite au projet, la concertation post-débat s'annonce déterminante dans son élaboration. Le public souhaite que les efforts d'information et de concertation se prolongent. En tout état de cause, si la FFR tient à la poursuite du projet, elle devra traiter les faiblesses mises en évidence pendant le débat. Son ambition pouvant être alors de faire passer le public d'observateur à acteur du projet.

Au terme de ce débat, la CPDP a formulé deux recommandations en cas de poursuite du projet auxquelles je souhaite m'associer :

- 1. la désignation d'un garant dans la phase de concertation post-débat ;
- 2. la mise en place d'un comité consultatif du projet intégrant quatre ateliers sur le développement économique et l'emploi, les transports et l'accès au stade, la prise en compte de l'environnement, les usages sportifs, culturels et récréatifs locaux du projet. Cette mesure a également été plébiscitée par France Environnement.

Ce bilan sera rendu public avant la fin du délai de deux mois suivant la clôture du débat. Le maître d'ouvrage disposera alors de trois mois pour arrêter, expliciter et rendre publique sa décision quant au principe et aux conditions de la poursuite du projet.

Christian Leyrit

Président de la Commission nationale du débat public

